



**CENTRE D'ÉTUDES
DE RAMBOUILLET
ET DE SA FORÊT**

Association loi 1901
Affiliée à France Nature Environnement
Association agréée au titre des articles L.252-1 et suivants du Code Rural (ENVG9540119A)
Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire agréée sous le n° 78 742

**M Le Préfet de Région
Préfecture de la Région Ile-de-France
29 rue Barbet de Jouy
75700 Paris cedex 7**

Rambouillet, le 5 décembre 2009

Monsieur le Préfet de Région,

Nos associations, CERF et Azimut 230, ont appris que les promoteurs du salon de la chasse envisageaient de tenir le prochain dans l'enceinte du domaine présidentiel de Rambouillet à l'angle nord-ouest près du site des Vieilles Bergeries. Un énorme chapiteau serait monté sur une surface de plus de 1 hectare. Un accès serait percé dans le mur d'enceinte pour permettre aux visiteurs d'accéder depuis le parking qui serait, quant à lui, installé dans le terrain de manœuvre de l'autre côté du CD 936. L'installation serait maintenue pour accueillir plusieurs salons d'affilée pendant environ trois mois, soit de mars à mai ou juin.

Outre le danger potentiel de faire traverser une route très fréquentée comme le CD 936 à des centaines, voire des milliers de personnes, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que ce site est classé en Zone de Protection Spéciale dans le réseau européen Natura 2000.

Par ailleurs le secteur retenu est celui des sources qui alimentent le marais du Cerisaie situé quelques centaines de mètres en aval. Ce marais abrite des tourbières avec de nombreuses espèces végétales protégées, ainsi qu'une faune rare et protégée, soit au niveau national, soit au niveau régional. Il est classé en Réserve Biologique Dirigée et en Site d'Importance Communautaire (proposé par la France au réseau Natura2000 pour ses espèces et ses habitats). Ces tourbières acides sont d'une très forte sensibilité à toute dégradation de la qualité des eaux qui les baignent.

Enfin le site retenu dans le domaine présidentiel est constitué d'une pelouse maintenue rase par les lapins, et ce depuis des décennies, ce qui est aujourd'hui devenu très rare, en particulier dans nos régions agricoles. De ce fait il est très riche de nombreuses espèces d'orthoptères (criquets et sauterelles), de reptiles et de papillons dont certaines protégées. Enfin les Vieilles Bergeries servent de gîte à plusieurs espèces de chauves-souris, toutes protégées.

Il nous semble donc particulièrement dommageable de retenir ce site pour de telles manifestations. Nous pensons que ce projet devrait être soumis à l'approbation du CSRPN, voire du CNPN, en raison de la dégradation potentielle que ces sites protégés au titre de Natura 2000 pourront subir. De plus, la réglementation sur les espèces protégées (arrêtés de protection des Mammifères et Insectes du 23 avril 2007, puis arrêté de protection des Amphibiens et Reptiles du 19 novembre 2007, des articles L411.1 et suivants du Code de l'Environnement) impose la réalisation d'une étude d'impact pour toute installation pouvant générer une dégradation de l'habitat, voire la destruction de certains individus appartenant à ces espèces. Elle implique aussi une évaluation de la perturbation qui peut être portée sur les espèces les plus sensibles, ce qui va être le cas pour certains oiseaux dont la nidification commence dès mars, mais aussi pour les chiroptères utilisant les Vieilles Bergeries. De fait, nous souhaitons que ces études préalables tiennent compte de toutes ces richesses écologiques, considérées comme rares en Ile-de-France, et que des dispositions soient prises en conséquence.

Nous pensons qu'il existe à Rambouillet et dans sa région de nombreux sites susceptibles d'accueillir une telle manifestation, beaucoup mieux équipés et moins sensibles aux risques de dégradation d'un patrimoine naturel reconnu d'intérêt européen.

Nous nous tenons à votre disposition, Monsieur le Préfet de Région, pour vous en entretenir et nous vous adressons nos salutations distinguées.

Edouard Dieu - Président du C.E.R.F

Copies: ONF ; M. le Directeur de l'agence de Versailles,
M. le Président du Comité Scientifique des Réserves biologiques domaniales de Rambouillet
M. le Président du CSRPN
M. le Maire de Rambouillet